

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



24098588

ale,
l,

neergelegd/ontvangen op

21 JUNI 2024

Gerechtsbank van de Nederlandstalige
rechtbankrechtbank Brussel
Greffe

N° d'entreprise : 0407 695 057

Nom

(en entier) : BUILDWISE

(en abrégé) :

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : Kleine Koosterstraat 23, 1932 Zaventem

**Objet de l'acte : DÉMISSION ADMINISTRATEUR - NOMINATION ADMINISTRATEUR -
CONFIRMATION COMITÉ PERMANENT - COMITÉ D'AVIS PERMANENT -
CONSEIL GÉNÉRAL - CONSEIL D'AVIS GÉNÉRAL - PROCURATION**

L'extrait du procès-verbal de l'assemblée général tenue le 30 avril 2024 fait apparaître ce qui suit:

1. L'assemblée décide de mettre fin au mandat d'administrateur et au mandat du président du conseil général et du comité permanent de l'Association de M. Johan WILLEMEN, choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations, avec effet au 30 avril 2024.

2. L'assemblée décide de nommer en qualité de président du conseil général et président du comité permanent de l'Association M. Thomas SCORIER, choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations, avec effet au 30 avril 2024.

3. L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur, deuxième vice-président du conseil général et deuxième vice-président du comité permanent de l'Association M. Christophe MAES, choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations, avec effet au 30 avril 2024.

4. L'assemblée confirme que le comité permanent de l'Association, avec effet au 30 avril 2024, est composé comme suit :

Administrateurs :

- M. Thomas SCORIER en tant que président et président d'EMBUILD ;
- M. Jef LEMBRECHTS en tant que premier vice-président désigné par la FEB ;
- M. Christophe MAES en tant que deuxième vice-président ;
- M. Niko DEMEESTER en tant que CEO d'EMBUILD ;
- M. Koen KEMPENEERS en tant que président de BOUWUNIE ;
- M. Renaud COLLETTE en tant que représentant des Autorités Fédérales ; et
- M. Gianni DE VLAMINCK en tant que représentant des organisations syndicales .

Observateurs :

- M. Leo VAN DE LOOCK en tant qu'observateur pour la Région Flamande ; et
- M. Alain GILLIN en tant qu'observateur pour la Région Wallonne ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

5. L'assemblée confirme que le comité d'avis permanent de l'Association, avec effet au 30 avril 2024, est composé comme suit :

- les administrateurs et observateurs du Comité Permanent;
- M. Luc MOHYMONT en tant que troisième vice-président;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- M. Karl NEYRINCK en tant que président d'EMBUILD VLAANDEREN;
- M. Bernard PIRON en tant que président d'EMBUILD WALLONIE;
- M. Alexandre DE CESCO en tant que président d'EMBUILD BRUSSELS;
- M. Michel ROOVERS en tant que représentant des entreprises générales;
- M. Pedro PATTYN en tant que représentant des entreprises de parachèvement (et membre du Conseil Général pour la province de Flandre occidentale) ; et
- M. Jean-Pierre WAEYTENS en tant qu'administrateur délégué de BOUWUNIE ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

6. L'assemblée confirme que le conseil général de l'Association, avec effet au 30 avril 2024, est composé comme suit :

- tous les membres du Comité d'Avis Permanent ;
- M. Jean POLET pour ADEB ;
- M. Yves BIESMANS pour ABEE ;
- M. Pascal DE STOBBELEIR pour les entrepreneurs de la pierre naturelle ;
- Mme. Erika VIGOUREUX pour les entrepreneurs de vitrage ;
- M. Stephan MAGNÉE pour les peintres ;
- MM. Dirk PEYTIER et Benoît TASIAUX pour TECHLINK ;
- M. Didier WATTEL pour les couvreurs ;
- M. Willy SIMOENS pour les menuisiers ;
- M. Nico VROMANT pour les plafonneurs ;
- M. Benny DE SUTTER pour la province d'Anvers ;
- M. Bertrand SCHREVEENS pour la province du Brabant flamand ;
- M. Marc BONTEN pour la province de Liège ;
- M. Venant VAN ESBROECK pour la province de Flandre orientale ;
- M. Erik KEIJERS pour la province du Limbourg ;
- M. Hugues MICHOT pour la province de Hainaut ;
- M. Olivier MARECHAL pour la province de Namur ;
- M. Bruno GEORGES pour la province de Luxembourg ;
- les membres cooptés par Embuild: Mme. Nele DE SMET, Mme. Christel PEETERS, M. Bernard HEIDERSCHIEDT et M. Didier HOLEMANS
- MM. Bart DE MALSCHE, Dirk HELLEMANS, Peter SUYS et Filip VERKEST pour BOUWUNIE;
- M. Gert JANSSENS en tant que représentant des Autorités Fédérales ;
- M. Stephane FAIGNET en tant que représentant de la Région Flamande ;
- M. Olivier EUGÈNE en tant que représentant de la Région Bruxelles-Capitale ; et
- MM. Mathieu DIKU BIDUAYA, Pierre CUPPENS, Brahim HILAMI et Johan VANDYCKE pour les organisations syndicales ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

7. L'assemblée confirme que le conseil d'avis général de l'Association, avec effet au 30 avril 2024, est composé comme suit :

- tous les membres du Conseil Général ;
- M. Wim STRAETMANS pour ADEB ;
- M. Gérard MAHAUX pour FECAMO ;
- M. Stefan MARIS pour les entrepreneurs de la pierre naturelle ;
- M. Michel THÉRER pour TECHLINK ;
- M. Carlos SUAREZ pour EMBUILD TOITURE ;
- M. José PÉRARD pour les menuisiers ;
- M. Stephane KAYE pour la province Brabant wallon ;
- M. Rik HINNENS pour la province Flandre orientale ; et
- MM. Geert BAERT, Johan DEBUF et Hervé DEMEYERE pour BOUWUNIE ;

tous choisissant domicile au siège de l'Association conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et associations.

8. L'assemblée donne procuration à GRANT THORNTON ACCOUNTANCY, TAX & LEGAL SRL (RPM Anvers, division – 0439.926.375), représentée par son organe de gouvernance, et/ou mandataire Monsieur Marc VAN DEN BOSSCHE et/ou employés Madame Rani INGANG, Madame Ellen VAN INGELGEM, Madame

Réservé
au
Moniteur
belge

Cindy VERMEIREN, chacun ayant la capacité d'agir individuellement, avec possibilité de substitution, pour agir au nom de l'Association, dans le cadre des résolutions suivantes:

- accomplir toutes formalités relatives à l'immatriculation, au changement et à la radiation de toute unité d'établissement de l'Association, ainsi qu'accomplir toutes autres formalités nécessaires à la Banque Carrefour des Entreprises et aux guichets d'entreprises ;

- accomplir toutes formalités de publication et de notification auprès de toutes les autorités compétentes, y compris les administrations fiscales et les greffes des tribunaux de l'entreprise, y compris toutes publications aux annexes du Moniteur belge.

pour extrait analytique

GRANT THORNTON ACCOUNTANCY, TAX & LEGAL SRL
mandataire spécial
représentée par
Rani INGANG

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).